

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DEL.2019.02.12-010 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Gymnastique volontaire de Parempuyre.**

L'an deux mil dix neuf, le douze février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2019

Mairie  
de Parempuyre

19 FEV. 2019

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
BARLAND François		X	de FRANÇOIS Béatrice
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	PAGADOY Michel
LAGARRIGUE Henri		X	LALANNE Nicole
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

**DEL.2019.02.12-010 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Gymnastique volontaire de Parempuyre.**

**Rapporteur : Monsieur Bernard VINCE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 4 février 2019 ;

L'association de Gymnastique volontaire fêtera ses 40 ans en 2019.

À cette occasion elle organisera une soirée (repas dînatoire dansant) le 5 octobre prochain pour réunir l'ensemble de ses adhérents.

L'association sollicite donc une subvention exceptionnelle pour l'aider à couvrir une partie des frais liés à cette soirée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

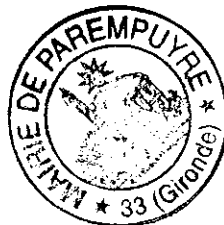
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard VINCE

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- ↓ **Décide** d'accorder une subvention de 1 200 € à l'Association de Gymnastique volontaire de Parempuyre.
- ↓ **D'inscrire** cette dépense au compte 6574-025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 12 février 2019

**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre